



**CENTRE DE FORMATION
DE CONDUCTEURS DE TAXI DES A.M.**

SYNDICAT DES TAXIS DE NICE

AMERINDO LUDCRANS LUZPDS.FTTP

PROGRAMME DE FORMATION INITIALE TAXI

Formation assurant la préparation à l'examen de taxi

*Selon l'arrête du 6 avril 2017 relatif aux programmes et à l'évaluation des épreuves
de l'examen d'accès à la profession de conducteur de taxi*

V4 07/2024

1



CENTRE DE FORMATION DE CONDUCTEURS DE TAXI DES A.M.

SYNDICAT DES TAXIS DE NICE

AMERENCO - LUCORANS - UZPDS - FTTT

Examen d'accès à l'activité de conducteur de taxi. Code des transports

La Chambre Syndicale des Maîtres Cochers et taxis de la ville de Nice s'investit depuis l'origine dans la préparation de cet examen mettant à disposition son école, et des formateurs dont la plupart sont des professionnels du taxi.

INFORMATIONS IMPORTANTES SUR LES CONDITIONS D'ACCES A L'EXAMEN

Nul ne peut s'inscrire à l'examen s'il a fait l'objet :

- *D'un retrait définitif de la carte professionnelle de conducteur de taxi dans les 10 ans qui précède la demande d'inscription pour violation de la réglementation de la profession de taxi ;*
- *D'une exclusion pour fraude lors d'une session d'examen dans les 5 ans qui précède la demande d'inscription.*
- *Si le nombre maximal de points de son permis de conduire est affecté par le délai probatoire prévu à l'article L 223.1 du Code de la Route.*

Nous ne sommes pas responsables de la vérification des ces conditions d'inscription, celles-ci seront vérifiées par la Préfecture

OBJECTIFS

Afin de pouvoir conduire un véhicule taxi conformément à la réglementation en vigueur, le stagiaire devra acquérir les compétences pour être capable à l'issue de la formation :

- *De se présenter et répondre aux épreuves théoriques d'admissibilité à l'examen de conducteur de taxi*
- *De se présenter et répondre à l'épreuve pratique d'admission à l'examen de conducteur de taxi*

PREREQUIS

Être titulaire du permis de conduire B valide, non probatoire

2



CENTRE DE FORMATION DE CONDUCTEURS DE TAXI DES A.M.

SYNDICAT DES TAXIS DE NICE

118 AVENUE DE LA CALIFORNIE - 06200 NICE

LA

FORMATION

La formation complète se prépare en deux épreuves :

- **Epreuve d'admissibilité : 160 heures**
- **Epreuve d'admission : 45 heures**

SESSION 1 : ADMISSIBILITE 7 épreuves théoriques 160 heures

EPREUVES D'ADMISSIBILITE COMMUNES

A - Règlementation du transport public particulier de personne

- connaître la réglementation s'appliquant aux différents modes de transports publics particuliers : Taxis, VTC, véhicules motorisés à deux ou trois roues
- connaître la réglementation relative à l'utilisation de la voie publique pour la prise en charge de la clientèle pour les différents modes de transports publics particuliers
- connaître les obligations générales relatives aux véhicules
- connaître les obligations relatives au conducteur : conditions d'accès et d'exercice de la profession, obligations de formations continues
- connaître la composition et le rôle des divers organismes administratifs, consultatifs et professionnels
- connaître les autorités administratives et juridictions compétentes dans le cadre de l'activité du transport public particulier de personne
- connaître les obligations du conducteur en matière d'assurance, l'identification des assurances obligatoires et les conséquences à ne pas être assuré
- connaître les agents susceptibles de procéder à des contrôles en entreprise ou sur route et leurs prérogatives respectives : savoir présenter les documents relatifs au conducteur et au véhicule
- connaître les sanctions administratives et /ou pénales encourues en cas d'infraction à la réglementation ainsi que les voies et délais de recours
- connaître les règles relatives à la prise en charge des personnes à mobilité réduite
- avoir des notions sur la réglementation s'appliquant aux transports collectifs assurés sous la forme de services occasionnels ainsi que sur le transport à la demande
- avoir des notions sur les règles s'appliquant aux pratiques de covoiturage entre particuliers et aux offres de transport privé
- connaître les dispositions relatives aux intermédiaires, en ce qui concerne la relation avec le conducteur
- connaître le fonctionnement des équipements spéciaux obligatoires et du terminal de paiement électronique
- connaître l'articulation entre les réglementations nationales et locales
- connaître le régime des autorisations de stationnement
- connaître les règles de tarification d'une course de taxi
- connaître les activités complémentaires ouvertes aux taxis : services réguliers de transport, transport assis professionnalisé (TAP)
- sensibilisation sur le harcèlement

48 heures

3

CENTRE DE FORMATION DE CONDUCTEURS DE TAXI DES A.M.

SYNDICAT DES TAXIS DE NICE - 118 Avenue DE LA CALIFORNIE - 06200 NICE

TEL : 04.93.85.70.01 – synd.taxisnice@wanadoo.fr

N° déclaration d'activité : 93 06 060 1006 auprès du Prefet de région PACA

N° d'agrément : 006/2009/02 Siret : 782 619 795 000 19



CENTRE DE FORMATION DE CONDUCTEURS DE TAXI DES A.M.

SYNDICAT DES TAXIS DE NICE

AMERINDO LUDOVICANS UZPDS.FTTT

B - Gestion

- *Connaître et savoir appliquer les principes de base de la gestion et de la comptabilité*

Connaître les obligations et documents comptables

Connaître les charges entrant dans le calcul du coût de revient et les classer en charges fixes et charges variables

Connaître les principes de base pour déterminer le produit d'exploitation, le bénéfice, le résultat, les charges, le seuil de rentabilité

Connaître les principes de l'amortissement

- *Connaître les différentes formes juridiques d'exploitation (EI, EURL, EURL, SARL, SASU, SCOP...)*
- *Connaître les modes d'exploitation (exploitation directe, location-gérance...)*
- *Connaître les différents régimes d'imposition et déclarations fiscales*
- *Connaître les différentes formalités déclaratives*
- *Connaître la composition et le rôle des chambres de métiers et de l'artisanat*
- *Savoir définir les différents régimes sociaux (régime général, régime social des indépendants) : comprendre les principes de cotisations et prestations par branche (maladie, vieillesse, chômage...)*
- *Connaître les règles de détaxation partielle de la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétique (TICPE)*
- *Connaître la réglementation relative çà la taxe de stationnement* **32 heures**

C - Sécurité routière

- *Savoir appliquer les règles du code de la route (signalisation, règles de circulation, comportement du conducteur, usage ceinture de sécurité, utilisation des voies dédiées...)*
- *Connaître et éviter les risques liés à l'alcoolémie, l'usage de stupéfiants, la prise de médicaments, le stress, la fatigue*
- *Connaître les principes de conduite rationnelle pour économiser le carburant, réduire le bruit et préserver le matériel et l'environnement*
- *Savoir appliquer les règles de sécurité concernant l'utilisation des téléphones et ordiphones dans les véhicules*
- *Savoir respecter les obligations en matière d'entretien et de visite technique des véhicules*
- *Savoir appliquer les règles de conduite à tenir en cas d'accident (protection des victimes, alerte des secours, premier secours à porter...)*
- *Savoir rédiger un constat amiable d'accident matériel*
- *Connaître les sanctions des infractions au code de la route*



CENTRE DE FORMATION DE CONDUCTEURS DE TAXI DES A.M.

SYNDICAT DES TAXIS DE NICE

ASSOCIATION LOCALE DES TAXIS DE NICE

- Connaître la réglementation du permis de conduire (permis à points, permis probatoire, annulation, invalidation et suspension de permis)
- Savoir prendre en charge des passagers et leurs bagages en assurant la sécurité des personnes et des biens. **32 heures**

D – Français

1– Comprendre un texte simple ou des documents en lien, notamment avec l'activité des transports

2 - Comprendre et s'exprimer en français pour :

- Accueillir la clientèle,
- Comprendre les demandes des clients
- Interroger les clients sur leur confort
- Tenir une conversation neutre et courtoise avec les clients durant le transport
- Prendre congé des clients **8 heures**

E - Anglais

Comprendre et s'exprimer en anglais, au niveau A2 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues, pour :

- Accueillir la clientèle
- Comprendre les demandes simples des clients
- Demander des renseignements simples concernant le confort de la clientèle
- Tenir une conversation très simple durant le transport
- Prendre congé des clients **8 heures**

EPREUVES D'ADMISSIBILITE SPECIFIQUES TAXIS

F - Connaître le territoire d'exercice de l'activité : les principaux lieux, sites, bâtiments publics et les principaux axes routiers

G - Réglementation nationale de l'activité taxis ainsi que la gestion propre à cette Activité. **32 heures**

SESSION 2 : ADMISSION 1 épreuve pratique **45 heures**

Mise en situation pratique de réalisation d'une course de taxi. Elle a pour objectif d'évaluer la capacité du candidat à assurer par sa conduite en circulation la sécurité des passagers et des autres usagers de la route tout en proposant aux clients un service commercial de qualité.



CENTRE DE FORMATION DE CONDUCTEURS DE TAXI DES A.M.

SYNDICAT DES TAXIS DE NICE

ADRESSE : LUDOVIC LUCAS, 118 AVENUE DE LA CALIFORNIE, 06200 NICE

DUREE DE LA FORMATION

205 HEURES

SESSION FORMATION D'ADMISSIBILITE : 160 H
SESSION FORMATION D'ADMISSION : 45 H

DATE DES STAGES

EPREUVES D'ADMISSIBILITE : 20 jours à déterminer
De 8 H 15 à 17 H 30

EPREUVES D'ADMISSION : 5 jours modulables à déterminer
De 8 H à 18 H

Le candidat sera informé de son emploi du temps par la remise de plannings pour les différentes épreuves à la suite de son inscription.

LIEU DE LA FORMATION

Hôtel CAMPANILE NICE AEROPORT – Salle TERRA – 459 Promenade des Anglais
06200 NICE

DATE DES EXAMENS

EPREUVES D'ADMISSIBILITE : A confirmer
EPREUVES D'ADMISSION : A confirmer



CENTRE DE FORMATION DE CONDUCTEURS DE TAXI DES A.M.

SYNDICAT DES TAXIS DE NICE

ADRESSE : LUCRANS, 06200, FRANCE

COUT DE LA FORMATION

EPREUVES D'ADMISSIBILITE ET EPREUVE D'ADMISSION : 2960.00 €

EPREUVES D'ADMISSIBILITE : 1960.00 €

EPREUVES FORMATION SPECIFIQUE (VTC à TAXI) 2900.00 €

EPREUVE D'ADMISSION : 1500.00 €

EPREUVE D'ADMISSION (1 jour) 950.00 €

EPREUVE D'ADMISSION 350.00 €
Candidat libre

EPREUVE D'ADMISSION 250.00 €
Représentation



CENTRE DE FORMATION DE CONDUCTEURS DE TAXI DES A.M.

SYNDICAT DES TAXIS DE NICE

AVENUE DE LA CALIFORNIE - 06200 NICE

ORGANISATION PEDAGOGIQUE

La formation théorique

Salle de formation :

Salle de formation conforme aux règles d'hygiène et de sécurité

Matériel pédagogique :

Tableau blanc, écran de projection, rétro projecteur, DVD, remise de la malette avec matériel (stylos, bloc papiers), Code de la route, Livrets de cours : livret du T3P (taxis et activités diverses), livrets d'anglais, cartes routière, livrets de gestion

Taximètre, dispositif extérieur lumineux, imprimante, terminal de paiement électronique

Modalité d'évaluation :

Tour de table en début de formation pour recueillir les attentes des stagiaires, QCM, QRC pour toutes les matières enseignées correspondantes aux épreuves d'examen, exercices, entraînements sur annales des examens précédents, corrigés, mise en situation examen à blanc, questionnaire de satisfaction, remise d'une attestation de suivi de stage

Animateurs pédagogiques :

Formateurs dans le domaine du taxi et expert comptable

Méthode pédagogique :

Exposés en salle avec alternance d'exercices dans toutes les matières du programme.

La formation pratique

Moyens techniques :

2 véhicules auto-école équipés « taxis » à double commandes, rétroviseurs, taximètres, TPE, imprimante.

Animateurs pédagogiques :

Formateurs dans le domaine du taxi

Méthode pédagogique :

Exécution de courses types sur véhicule équipé

Modalité d'évaluation :

Tour de table en début de formation, mise en situation pratique, examen à blanc, questionnaire de satisfaction, remise d'une attestation de suivi de stage

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Pour les besoins particuliers merci de nous contacter afin de prendre en compte vos besoins d'aménagement ou d'adaptation de la formation au 04.93.85.70.01

FINANCEMENT DE LA FORMATION

CENTRE DE FORMATION DE CONDUCTEURS DE TAXI DES A.M.
SYNDICAT DES TAXIS DE NICE - 118 Avenue DE LA CALIFORNIE - 06200 NICE

TEL : 04.93.85.70.01 – synd.taxisnice@wanadoo.fr

N° déclaration d'activité : 93 06 060 1006 auprès du Prefet de région PACA

N° d'agrément : 006/2009/02 Siret : 782 619 795 000 19



INSCRIPTION

1 – FINANCEMENT

Nous pouvons vous aider pour les différentes possibilités de financement de votre formation selon vos droits.

2 – INSCRIPTION A L'EXAMEN

L'inscription à l'examen s'effectue uniquement par voie électronique sur le site de la CHAMBRE DE METIERS : www.cmar-paca.fr

Attention : le dossier doit être transmis le plus rapidement possible (places limitées)

- *Avoir une adresse mail valide et créer votre compte pour déposer les pièces dans le dossier en ligne.*
- *Se connecter à la plateforme : www.examentaxivtc.fr/#!/login*
- *Scanner les pièces suivantes :*
 - *Photocopie recto verso de la carte d'identité ou passeport en cours de validité*
 - *Pour les étrangers ressortissants d'un état non membre de l'union européenne, l'autorisation de travail mentionnée au 2° de l'article L.5221-2 du code du travail*
 - *Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance EDF/loyer/eau/tel)*
 - *Photocopie recto verso du permis de conduire de catégorie B*
 - *1 photographie d'identité récente*
 - *Votre signature*
 - *Régler les droits d'inscription : par carte bancaire*
233 € épreuves complètes – 162 € épreuves VTC à TAXI – 114 € épreuve admission
 - *Confirmer votre inscription et la date d'examen choisie à l'adresse mail ci-dessous.*

Pour tous renseignements s'adresser à la CHAMBRE DE METIERS 06

Mail : examentaxivtcpaca@cmar-paca.fr

Téléphone : 04.84.31.00.00

9



CENTRE DE FORMATION DE CONDUCTEURS DE TAXI DES A.M.

SYNDICAT DES TAXIS DE NICE

ALPES MARITIMES - 06200 NICE - FRANCE

3-

INSCRIPTION A LA FORMATION

MODALITE D'ACCES : selon dates proposées et dossier d'inscription complet.

PREREQUIS :

Permis de conduire B en cours de validité et dont le nombre maximal de points n'est pas affecté par le délai probatoire

Le dossier d'inscription à la formation est à déposer le plus rapidement possible (le nombre de places étant limité à 24 élèves) au siège social du Centre de Formation de Conducteur de Taxi des Alpes Maritimes – 118 avenue de la Californie – 06200 NICE Tél : 04.93.85.70.01

4 – DOCUMENTS A FOURNIR

- La fiche d'inscription jointe
- photocopie d'une pièce d'identité
- photocopie du permis de conduire
- 1 photo (facultatif)
- 1 chèque de 150€ de « caution » qui sera encaissé en cas d'annulation (pour frais de dossier).
- Règlements correspondant aux épreuves présentées (possibilité de régler en 3 fois) :

Les chèques seront remis à l'encaissement au fur et à mesure de la formation

- 1000 € environ 1 mois avant le début de la formation.
- 950 € au début de la formation pour l'admissibilité.
- 950 € au début de la formation « admission ».



CENTRE DE FORMATION DE CONDUCTEURS DE TAXI DES A.M.

SYNDICAT DES TAXIS DE NICE

ADRESSE : 118 AVENUE DE LA CALIFORNIE - 06200 NICE

FICHE

D'INSCRIPTION

NOM :	PRENOM :
ADRESSE :	
Code postal :	Commune :
TEL fixe :	TEL portable :
ADRESSE MAIL :	
DATE ET LIEU DE NAISSANCE :	
NATIONALITE :	
BESOINS SPECIFIQUES D'AMENAGEMENT : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON (Rencontrez vous des difficultés particulières) ?	
Quelles sont vos attentes par rapport au programme de formation (une matière qui nécessiterait plus d'attention) OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Si oui merci de préciser :	
EPREUVES PRESENTEES : EPREUVES D'ADMISSIBILITE <input type="checkbox"/> EPREUVES D'ADMISSION <input type="checkbox"/>	

SITUATION ACTUELLE : <input type="checkbox"/> Chômage en ARE <input type="checkbox"/> Salarié <input type="checkbox"/> Autres A préciser
A L'ENTREE EN STAGE : <input type="checkbox"/> Chômage en ARE <input type="checkbox"/> Salarié <input type="checkbox"/> Autres A préciser

<u>POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI :</u>	
ADRESSE DU POLE EMPLOI :	DATE D'INSCRIPTION :
N° identifiant pour Demande de devis :	

<u>POUR LES SALARIES :</u>	
ENTREPRISE :	ADRESSE :
N° tel :	NOM DU RESPONSABLE :

A NICE, le

Signature

Les données collectées seront communiquées au seul destinataire suivant : **Syndicat des taxis de Nice**
Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.
Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le 04.93.85.70.01.